

REGLEMENT

Article 1

L'association Vélo Club Figeacois dont le siège est situé à : O.I.S Maison des Associations Rue de la Pintre 46100 FIGEAC organise, sous l'égide de la FFC, le **dimanche 1er Août 2021** :

- 2 Cycloportive avec chronométrage à puce et classement :

« **LA VELOTOISE** » **150 Km** et « **La Figeacoise** » **102 Km**.

- 4 Randonnées cyclistes ouvertes à tous, sans chronométrage ni classement, accessibles à tous types de vélos (y compris VAE) :

« **La Rando Vélotoise** » **150 Km**, « **La Rando Figeacoise** » **102 Km**, « **La Rando 1** » **68 Km** et « **La Rando 2** » **32 km**.

Article 2

Toute personne affiliée ou non à une quelconque fédération peut participer. Elle s'engage néanmoins à être titulaire d'une assurance individuelle la couvrant pour ce genre d'activité.

Article 3

Les cycloportives « **La VELOTOISE** » et « **LA FIGEACOISE** » sont ouvertes aux femmes et aux hommes nés en 2003 et avant.

Article 4

Les cycloportives « **La VELOTOISE** » et « **LA FIGEACOISE** » ne sont pas des compétitions. Chaque participant doit observer les dispositions du Code de la Route et de la réglementation de la circulation, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Il ne doit utiliser que la partie droite de la chaussée (routes non fermées). Il doit suivre les injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient lui donner dans l'intérêt de la sécurité ou de la circulation publique. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Article 5

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée que dans le cadre du droit commun. Il est rappelé que, en vertu de la loi et de la jurisprudence :

— la responsabilité pénale de l'organisateur ne peut être engagée que s'il intervient dans la réalisation de la faute.

— l'organisateur n'est civilement responsable que si la faute est du fait de l'organisation même de la manifestation.

Article 6

Sous le contrôle de l'association Vélo Club Figeacois, ces cycloportives et randonnées impliquent l'acceptation des points suivants :

— pour les participants aux 2 épreuves chronométrées, le tarif d'inscription comprend : le petit déjeuner, le repas (paëlla) du dimanche midi après votre arrivée, les ravitaillements, les récompenses, l'assistance médicale, un cadeau d'accueil, **le chronométrage par puce électronique**.

— pour les participants des Randonnées, le tarif d'inscription comprend : le petit déjeuner, le repas (paëlla) du dimanche midi après votre arrivée, les ravitaillements, l'assistance médicale, un cadeau d'accueil.

— Pour les 2 épreuves chronométrées, la présentation d'une **licence sportive de cyclisme** (UFOLEP, FFC, FSGT, HANDISPORT, TRIATHLON, ou d'un **certificat médical** datant de **moins d'un an** précisant l'aptitude physique à la pratique du **cyclisme en compétition** pour les non licenciés ou licenciés FFCT.

Article 7

Les participants s'engagent à respecter les consignes UCI, le Code de la Route, à porter un casque rigide, et à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant pour ce type d'épreuve.

Article 8

La remise des dossards s'effectuera à l'Espace François Mitterrand :

— le samedi 31 juillet 2021 de 16h00 à 19h00

— le dimanche 1^{er} août 2021 de 6h30 à 8h00

Article 9

Les engagements peuvent se faire par :

- Courrier à : **Michel PALIS, VELO CLUB FIGEACOIS** 5 Rue Beauregard 12740 SEBAZAC-CONCOURES. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de : **VCF** (Vélo Club Figeacois)

- Internet via **ATS-SPORT, VELO 101** et **LE-SPORTIF.COM**

Engagements possibles sur place la veille et le jour de l'épreuve, les repas et dotations ne seront plus obligatoirement garantis.

Article 10

Le départ sera donné par circuits, de la Place du Foirail (devant l'Espace François Mitterrand) à partir de

8 h 30 avec décalage de 10 mn en fonction des circuits.

Article 11

Les véhicules suiveurs n'appartenant pas à l'organisation (véhicules identifiés par bandeaux numérotés) **sont interdits**.

Article 12

Pour faciliter le déroulement de ces 6 épreuves, les changements de direction des 4 circuits seront signalés par des panneaux (changement et confirmation), des flèches de direction sur poteaux et éventuellement peinture au sol.

Article 13

La remise des récompenses se déroulera à partir de 15h00.

Les récompenses concernent les cycloportives « **LA VELOTOISE** », « **LA FIGEACOISE** » et **tous les « HANDISPORTS »**

Pour ces 2 cycloportives, seront récompensés les trois premiers du scratch et les trois premiers des catégories suivantes :

- Féminines de 18 à 29 ans
- Féminines de 30 à 39 ans
- Féminines de 40 à 49 ans
- Féminines de 50 à 59 ans
- Féminines de 60 ans et plus
- Hommes de 18 à 29 ans
- Hommes de 30 à 39 ans
- Hommes de 40 à 49 ans
- Hommes de 50 à 59 ans
- Hommes de 60 à 64 ans
- Hommes de 65 à 69 ans
- Hommes de 70 ans et plus
- Tandem

Article 14

En s'inscrivant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter. Les cyclistes n'ayant pas de dossard ne pourront pas bénéficier des services mis en place par l'organisateur.